



SCHEMA VELO DU PAYS DE L'ARBRESLE 2023-2030

Approuvé en conseil communautaire – 29 juin 2023



Soutenu
par



Rappel des objectifs et priorités

Objectif 2030 : 2% des déplacements effectués à vélo d'ici 2030

Budget : 400 000€ TTC annuels d'investissement (10€/an/habitant) pour la politique cyclable, selon l'investissement sur les autres projets mobilité.

Priorités :

	Polarités	Rabattement	Déplacements cibles
1	L'Arbresle – Sain-Bel	Gares	Domicile-travail internes
2	Lentilly	Centres-bourgs	Domicile-travail entrants et sortants
3	Bessenay	Zones d'activités	Scolaires (maternelle, primaire)
4		Pôles d'échanges intermédiaires	Utilitaires (commerces, services...)
5			Scolaires (collèges, lycées)
6			Evènementiel, tourisme

Axes du schéma vélo du Pays de l'Arbresle et exemples de contenus

Axe 1 : Disposer d'un vélo équipé et en bon état :

Développer les locations de vélo

Accompagner l'achat de vélo

Faciliter l'entretien et la réparation des vélos

Axe 2 : Se sentir encouragé dans la pratique du vélo :

Mener des actions de lutte contre le vol de vélo

Favoriser l'apprentissage de la pratique du vélo

Favoriser la connaissance des services existants et inciter au changement de comportement

Mettre en place des plans de mobilité

Axe 3 : Se déplacer en sécurité et stationner son vélo :

Stationnement de courte durée

Stationnement longue durée sécurisé

Entretien des itinéraires et résorption des points noirs

Aménagements de voirie sécurisés et jalonnés

AXE 1 : DISPOSER D'UN VELO EQUIPE ET EN BON ETAT

1.1 DEVELOPPER LES LOCATIONS DE VELO

Contexte

L'accès à un vélo, qu'il soit électrique ou non, n'est pas aisé pour une partie des habitants. L'achat d'un vélo électrique est une étape que les usagers préfèrent franchir après avoir vérifié que ce mode de déplacement leur convient.

Les usagers non-résidents qui arrivent en transport en commune manquent de solution pour effectuer les derniers kilomètres.

Objectifs

Permettre l'accès au vélo électrique pour favoriser l'essai ou l'utilisation de courte durée.

Augmenter l'usage du vélo pour les derniers kilomètres à partir des pôles générateurs et des transports en commun structurants à destination des zones d'emploi, ou des écoles par exemple.

Mesures :

❑ Mise en place d'un service de vélos électriques en location longue durée. Service Vel'Ouest déjà existant. 25 vélos disponibles par EPCI du SOL.

A noter : fin du marché en juin 2025.

❑ Expérimenter la location de vélos spéciaux : cargo et rallongé pour les déplacements des familles.

❑ Expérimenter les vélos électriques en libre-service sur les communes de Courzieu, Dommartin et Lentilly.

10 vélos électriques en circulation en 2023.

❑ Permettre l'interopérabilité de vélos électriques en libre-service avec La Tour de Salvagny afin d'être plus cohérent avec le bassin de vie du nord-est du territoire.



Coût :

10 000 €
d'investissement

Acteurs concernés :

CCPA
SOL
Communes
Grand Lyon

Evaluation :

Nombre de locations
Km parcourus
Nombre de vélos

AXE 1 : DISPOSER D'UN VELO EQUIPE ET EN BON ETAT

1.2 ACCOMPAGNER L'ACHAT DE VELO

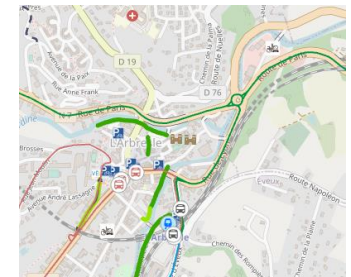
Contexte L'achat d'un vélo pour les déplacements du quotidien, a fortiori un vélo électrique, représente un coût non négligeable pour les ménages. Il est important que les usagers soient bien conseillés et accompagnés pour faire l'acquisition d'un vélo qui correspond à leurs besoins.

Objectifs

Les mesures devront permettre de multiplier les vélos disponibles et les lieux où les habitants peuvent s'en procurer. Elles devront faciliter l'acquisition d'un vélo adapté aux déplacements du quotidien.

Mesures :

- ☐ Mettre en place une aide à l'achat pour les vélos pendant deux ans.
- ☐ Mettre en avant les professionnels du territoire via le site internet de la collectivité, notamment la carte interactive.
- ☐ Permettre l'acquisition de vélos d'occasion en favorisant le réemploi à la Ressourcerie du Pays de l'Arbresle et à la déchetterie de Fleurieux sur l'Arbresle, ou l'organisation de bourses aux vélos.



Coût :

100 000 € de fonctionnement

Acteurs concernés :

CCPA
Communes
Vélocistes locaux

Evaluation :

Nombre d'aides
Nombre de structures
Nombre de bourses aux vélos

AXE 1 : DISPOSER D'UN VELO EQUIPE ET EN BON ETAT

1.3 FACILITER L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DES VELOS

Contexte

L'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens nécessite l'entretien régulier du vélo. Les lieux de réparation sont inégalement répartis sur le territoire, même si des réparateurs à domicile sont présents sur la CCPA.

Objectifs

L'objectif est de faciliter la mise en lien avec les réparateurs vélo du territoire, et permettre aux usagers d'apprendre les techniques de réparation de bases. Les petites réparations doivent pouvoir être effectuées rapidement et simplement.

Mesures :

- ☐ Mettre en avant les professionnels du territoire via le site internet de la collectivité, notamment la carte interactive.
 - ☐ Accompagner l'installation d'atelier d'autoréparation
 - ☐ Permettre l'installation de réparateur vélo ambulant sur les zones d'activités économiques ou à proximité des gares
- 3 ZAE avec un réparateur vélo ambulant : Grandes Terres, Ponchonnière, Charpenay
- ☐ Installer des bornes de gonflage et de réparation le long du réseau cyclable et à proximité des polarités, tels que les gares ou les centres-bourgs.
- 1 borne de gonflage et /ou réparation par an.



Coût :

1 500€ par borne de gonflage

Acteurs concernés :

CCPA
Communes
Associations

Evaluation :

Nombre de vélocistes
Nombre de ZAE équipées
Nombre de bornes gonflage

AXE 2 : SE SENTIR ENCOURAGÉ DANS LA PRATIQUE DU VÉLO

2.1 MENER DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE VOL DE VÉLO

Contexte

La lutte contre le vol de vélo doit permettre de rassurer l'utilisateur afin qu'il utilise le vélo dans ses déplacements au quotidien. Le vol de vélo est notamment un événement qui peut inciter l'utilisateur à abandonner l'usage du vélo.

Au-delà de la question du stationnement, des actions peuvent venir renforcer la lutte contre le vol de vélo.

La consigne sécurisée de la gare de l'Arbresle n'est pas utilisée car il y a des vols régulièrement.

Objectifs

Augmenter le nombre de vélos marqués et les sources d'information disponibles pour choisir un bon antivol.

Améliorer l'utilisation de la consigne sécurisée de la gare de l'Arbresle pour que les cyclistes aient la possibilité de ne pas emporter leur vélo dans le train

Mesures :

- ☐ Organiser des opérations de marquage de vélos
1 animation par an
- ☐ Mettre à disposition de l'information pour choisir un antivol bien sécurisé
Flyers, information sur internet, conseil par les vélocistes locaux
- ☐ Sécuriser la consigne collective en gare de l'Arbresle



Coût :

2 000€ par campagne de marquage
100€ par lot de flyers

Acteurs concernés :

CCPA
Communes
Gare et Connexions

Evaluation :

Nombre de vélos marqués
Nombre d'animations
Nombre de vélos dans la consigne de la gare de l'Arbresle

AXE 2 : SE SENTIR ENCOURAGÉ DANS LA PRATIQUE DU VÉLO

2.2 FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA PRATIQUE DU VÉLO

Contexte

Des adultes ont besoin d'apprendre à faire du vélo ou doivent lever des freins pour faire du vélo sur des itinéraires non sécurisés.

Les enfants n'ont pas assez de connaissance pour être autonomes et aller à l'école en sécurité.

Les évolutions du code de la route sont fréquentes et devront être portées à connaissance des habitants afin d'assurer une meilleure cohabitation des modes dans l'espace public.

Objectifs

Améliorer le sentiment de capacité des usagers qui souhaitent utiliser le vélo quotidiennement.

Permettre aux élèves de se rendre en cours à vélo ou en trottinette en sécurité en ayant les clefs pour effectuer leurs déplacements sur un itinéraire connu.

Mesures :

☐ Mettre en place le programme Savoir Rouler à Vélo via les centres de loisirs.
2 groupes par an

☐ Mener des actions de sensibilisation à la Sécurité Routière auprès des collégiens et lycéens
Lien avec le collectif de prévention
1 action par an

☐ Organiser des séances de remise en selle
Lien avec le collectif éco-mobilité
2 séances par an

☐ Permettre l'apprentissage du vélo en lien avec l'expérience de la Maison du Vélo



Coût :

3 000€ par animation
SRAV
500€ par animation
rouler en confiance

Acteurs concernés :

CCPA
Communes
FUB
Associations
Maison du Vélo Lyon

Evaluation :

Nombre d'enfants au
SRAV
Nombre d'actions de
sensibilisation
Nombre d'animations

AXE 2 : SE SENTIR ENCOURAGE DANS LA PRATIQUE DU VELO

2.3 FAVORISER LA CONNAISSANCE DES SERVICES EXISTANTS ET INCITER AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Contexte

L'information sur les services existants et la première étape du changement de comportement. Elle doit être diffusée par différents canaux pour toucher différents usagers. Il y a peu de sensibilisation effectuée sur le vélo au quotidien, les actions sont souvent confondues avec des actions sportives et sont donc moins efficaces.

Objectifs :

Améliorer la connaissance des services vélos existants

Mettre en place des actions à chaque étape du changement de comportement pour que les usagers se sentent soutenus dans leur démarche vers l'utilisation des modes actifs

Valoriser les acteurs locaux engagés dans l'utilisation des modes actifs

Mesures :

- ❑ Améliorer l'information sur les services vélos disponibles sur le site internet de la CCPA

Carte interactive, mise à jour des informations sur le site internet, élaboration d'un guide vélo, carte du territoire cyclable.

- ❑ Mettre en place des actions de sensibilisation grand public et de la communication sur la pratique du vélo.

2 événements par an et campagne de communication. Actions de sensibilisation auprès des jeunes (ex. 10 jours sans écran)

- ❑ Elaborer une action de valorisation des acteurs et usagers investis dans le développement des modes actifs.

Fiches retours d'expérience avec les entreprises, les établissements scolaires...



Coût :

5 000€ par événement mobilité

Acteurs concernés :

CCPA
Communes
Acteurs locaux

Evaluation :

Nombre d'enfants au SRAV
Nombre d'actions de sensibilisation
Nombre d'animations

AXE 2 : SE SENTIR ENCOURAGE DANS LA PRATIQUE DU VELO

2.4 METTRE EN PLACE DES PLANS DE MOBILITE

Contexte

Les établissements scolaires et les entreprises observent une augmentation de l'usage du vélo mais ont besoin d'être accompagnés pour renforcer la dynamique.

Les entreprises locales rencontrent des problèmes de recrutement et cherchent à améliorer l'accès à leurs sites.

Objectifs :

Augmenter le nombre d'élèves qui utilisent le vélo et la marche pour leurs déplacements domicile-école.

Réduire l'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail, en particulier les déplacements internes au territoire.

Améliorer l'accès à l'emploi / l'accessibilité des zones d'activités.

Mesures :

❑ Mettre en place des actions en faveur de la mobilité durable dans les 6 établissements secondaires du territoire (Collège Jacques Cœur, Collège des Quatre Vents, Groupe scolaire Champagnat, Lycée Germaine Tillon, MFR La Palma et Ecole de Production de la Giraudière)

❑ Accompagner la mise en place de pédibus/vélobus dans les écoles maternelles et primaires du territoire.

Création d'un réseau des pédibus

❑ Accompagner les entreprises locales à la mise en place de Plan de Mobilité Employeurs (Commun) et du Forfait Mobilité Durable

3 PMEC d'ici 2030 + 10 établissements ayant mis en place le FMD



Coût :

De 500€ à 5 000€ par événement mobilité

Acteurs concernés :

CCPA
Communes
Ecoles
Entreprises

Evaluation :

Nombre d'enfants au SRV

Nombre d'actions de sensibilisation

Nombre d'animations

AXE 3 : SE DEPLACER EN SECURITE ET STATIONNER SON VELO

3.1 STATIONNEMENT DE COURTE DUREE

Contexte et objectifs

Continuer le déploiement de places de stationnement vélo à proximité des lieux d'intérêts, en particulier au niveau des lieux d'intermodalité.

Objectifs :

1782 places sur arceaux

Augmenter le nombre de vélos qui peuvent stationner sur l'espace public.

Mesures :

- ❑ Compléter les manques ponctuels par des arceaux et remplacer les stationnements inadaptés ou vieillissants.

50 arceaux par an.

- ❑ Préparer la mise en sécurité des passages piétons : d'ici 2026, il faudra avoir supprimé toutes les places de stationnement en amont des passages piétons.

Ces emplacements sont adaptés pour installer du stationnement vélo selon les recommandations du CEREMA.

- ❑ Tester le prêt de stationnement vélos mobiles pour l'évènementiel local.



Coût :

117 € par arceau vélo

Acteurs concernés :

CCPA
Communes

Evaluation :

Nombre d'arceaux installés
Nombre de passages piétons sécurisés

AXE 3 : SE DEPLACER EN SECURITE ET STATIONNER SON VELO

3.2 STATIONNEMENT DE LONGUE DUREE SECURISE ET EMPORT DANS LES TRANSPORTS

Contexte et objectifs

Renforcer la sécurité du stationnement longue durée, notamment à proximité des lieux d'intermodalité (gares, aires de covoiturage, arrêt de bus...).

Objectifs :

432 places abritées.

Augmenter le nombre d'usagers des trains et des cars qui se rendent aux points d'arrêts à vélo.

Mesures :

- ☐ Implanter des arceaux, voire des consignes individuelles sécurisées des sur les lieux d'intermodalité (aires de covoiturage, arrêts de bus) et dans les centres anciens
- ☐ Améliorer la sécurisation du stationnement vélo en gare de l'Arbresle et installer des consignes individuelles sécurisées.
- ☐ Améliorer l'export des vélos dans les trains et dans les cars circulant sur le territoire.



Coût :

10 000 € par consigne vélo

Acteurs concernés :

CCPA
Communes
SYTRAL Mobilités
Région/Gares et
Connexion

Evaluation :

Nombre de vélos
stationnés

AXE 3 : SE DEPLACER EN SECURITE ET STATIONNER SON VELO

3.3 ENTRETIEN DES ITINERAIRES ET RESORPTION DES POINTS NOIRS

Contexte

Les itinéraires cyclables sont moins entretenus que les itinéraires pour les véhicules motorisés. Les usagers rencontrent des problèmes de sécurité liés aux gravillons, obstacles et revêtement dégradé sur les itinéraires existants.

De plus, il est important d'assurer la continuité des différents itinéraires cyclables en travaillant la résorption des points noirs qui présentent un danger pour les usagers ou une coupure d'itinéraire.

Objectif :

Assurer la sécurité des usagers des itinéraires cyclables et le confort de circulation sur les aménagements.

Mesures :

- ☐ Définir un planning et des préconisations d'entretien des aménagements cyclables en site propre et en site partagée. Mettre en place un référentiel et des objectifs communs entre les différents gestionnaires de voirie.
- ☐ Installer des compteurs vélos/piétons afin de suivre l'évolution de la fréquentation des itinéraires structurants. Effectuer des comptages mobiles sur les itinéraires locaux.
- ☐ Déterminer un plan de mise en sécurité des points noirs (ponts et intersections) et relayer le diagnostic aux gestionnaires de voirie concernés.
1 point noir par an



Coût :

Enveloppe au cas par cas selon les points noirs

Acteurs concernés :

CCPA
Communes
Gestionnaires de voirie

Evaluation :

Nombre de points noirs sécurisés
Nombre de points de comptage

AXE 3 : SE DEPLACER EN SECURITE ET STATIONNER SON VELO

3.3 ENTRETIEN DES ITINERAIRES ET RESORPTION DES POINTS NOIRS

Légende

- Points noirs
- Gestionnaire de voie
 - Autoroute
 - Route nationale
 - Route départementale
 - Voirie communautaire



AXE 3 : SE DEPLACER EN SECURITE ET STATIONNER SON VELO

3.4 AMENAGEMENTS DE VOIRIE SECURISES ET JALONNES

Contexte et objectifs

Le fait de disposer d'itinéraires cyclables sécurisés et jalonnés est la première condition pour un changement de comportement vers l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens.

Les itinéraires cyclables doivent être sécurisés selon le flux et la vitesse des véhicules motorisés, mais aussi le contexte (urbain, hors agglomération....).

Le jalonnement doit être clair et continu sur l'ensemble de l'itinéraire pour indiquer les pôles générateurs et orienter les cyclistes sur les axes sécurisés/apaisés.

Mesures :

- ☐ Mettre en place du jalonnement pour favoriser le rabattement vers les pôles générateurs : gares et zones d'activités économiques et jalonner des liaisons entre les communes pour favoriser le rabattement vers les itinéraires structurants.
- ☐ Aménager un réseau principal structurant et sécurisé pour inciter au report modal important pour les déplacements à l'intérieur du territoire.
- ☐ Travailler sur les circulations cyclables et piétonnes à l'intérieur des polarités
- ☐ Renforcer le partage de la voirie dans les centres-bourgs et sécuriser les déplacements des modes non motorisés.

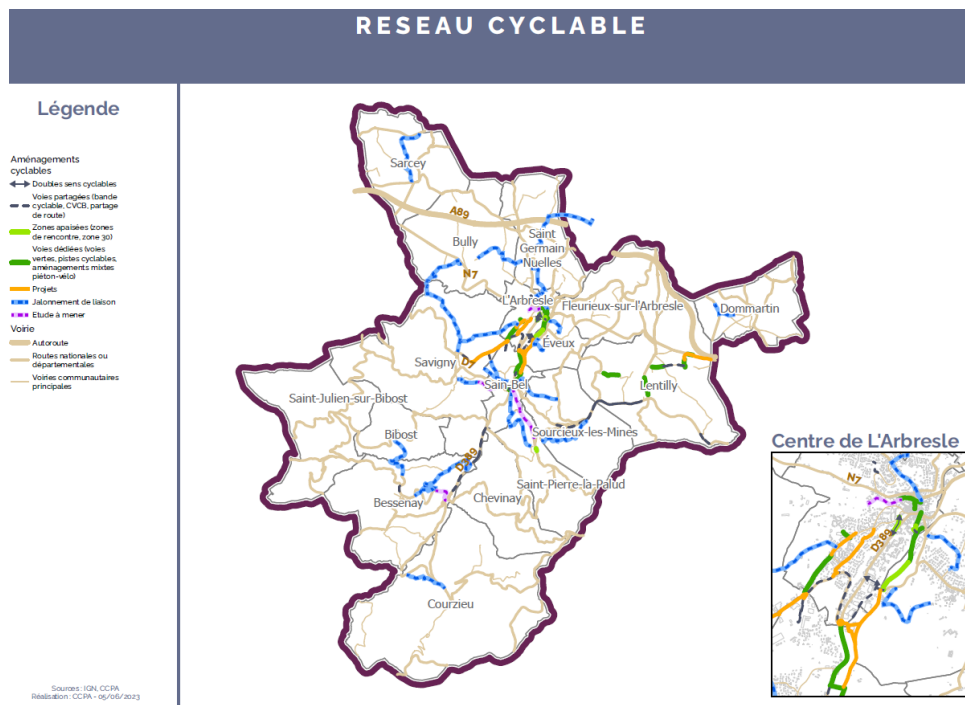
AXE 3 : SE DEPLACER EN SECURITE ET STATIONNER SON VELO

3.4 AMENAGEMENTS DE VOIRIE SECURISES ET JALONNES

- ❑ Mettre en place du jalonnement pour favoriser le rabattement vers les pôles générateurs : gares et zones d'activités économiques et jalonner des liaisons entre les communes pour favoriser le rabattement vers les itinéraires structurants.

Principes de jalonnement :

- Aux intersections principales
- Aux débuts d'itinéraires
- Ponctuellement selon le besoin ou carrefour moins sécurisé



RESEAU CYCLABLE

2023-2026

Légende

Aménagements cyclables

↔ Doubles sens cyclables

Voies partagées (bande cyclable, CVCB, partage de route)

Zones apaisées (zones de rencontre, zone 30)

Voies dédiées (voies vertes, pistes cyclables, aménagements mixtes piéton-velo)

Projets

Jalonnement de liaison

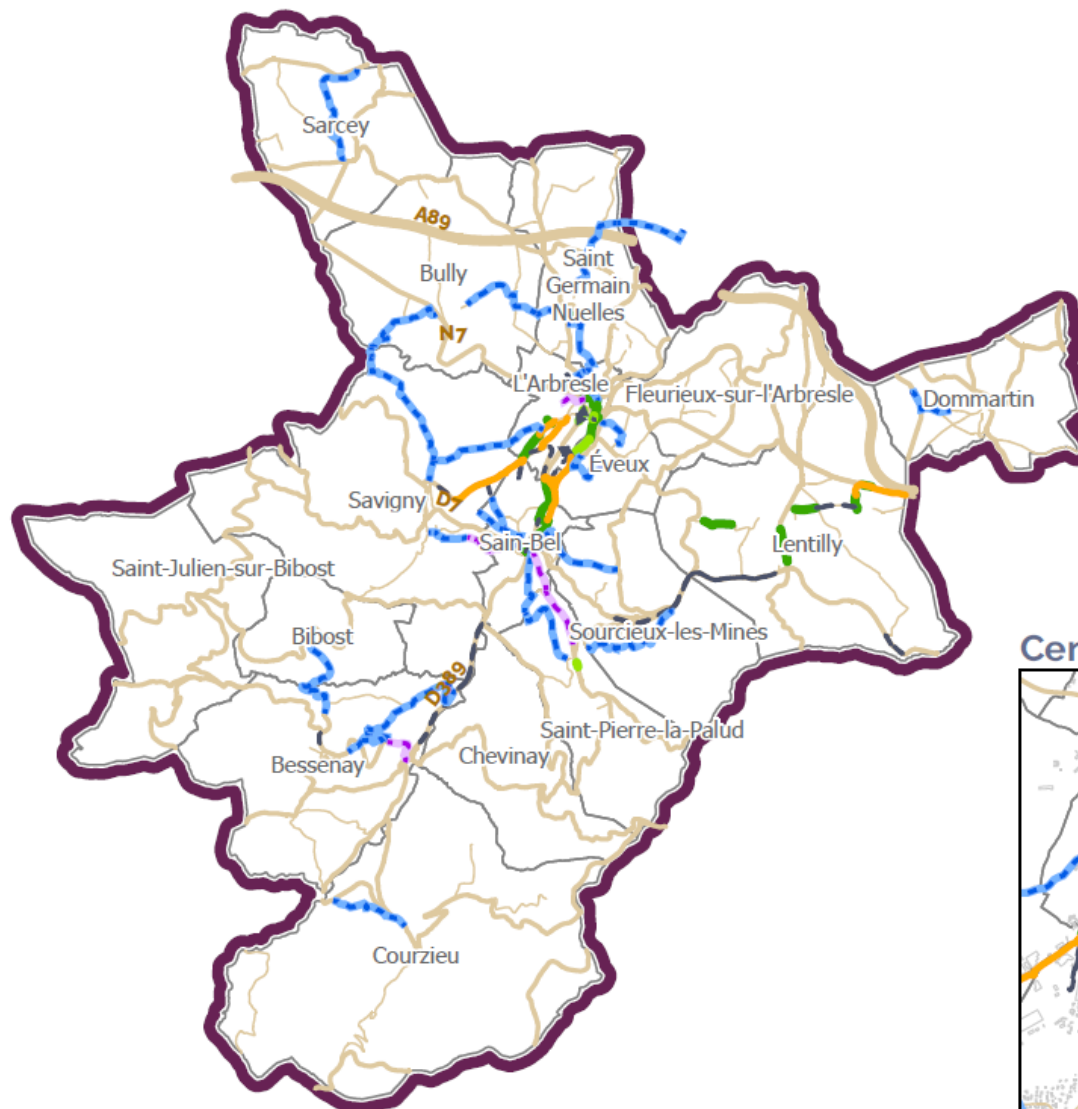
Etude à mener

Voirie

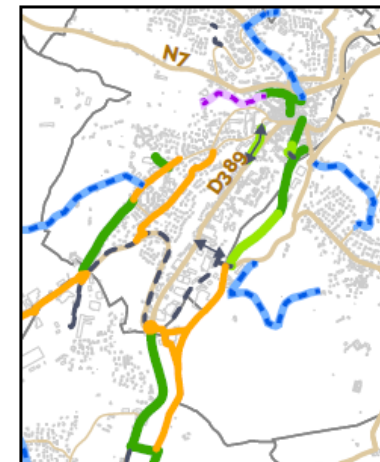
Autoroute

Routes nationales ou départementales

Voiries communautaires principales



Centre de L'Arbresle



AXE 3 : SE DEPLACER EN SECURITE ET STATIONNER SON VELO

3.4 AMENAGEMENTS DE VOIRIE SECURISES ET JALONNES

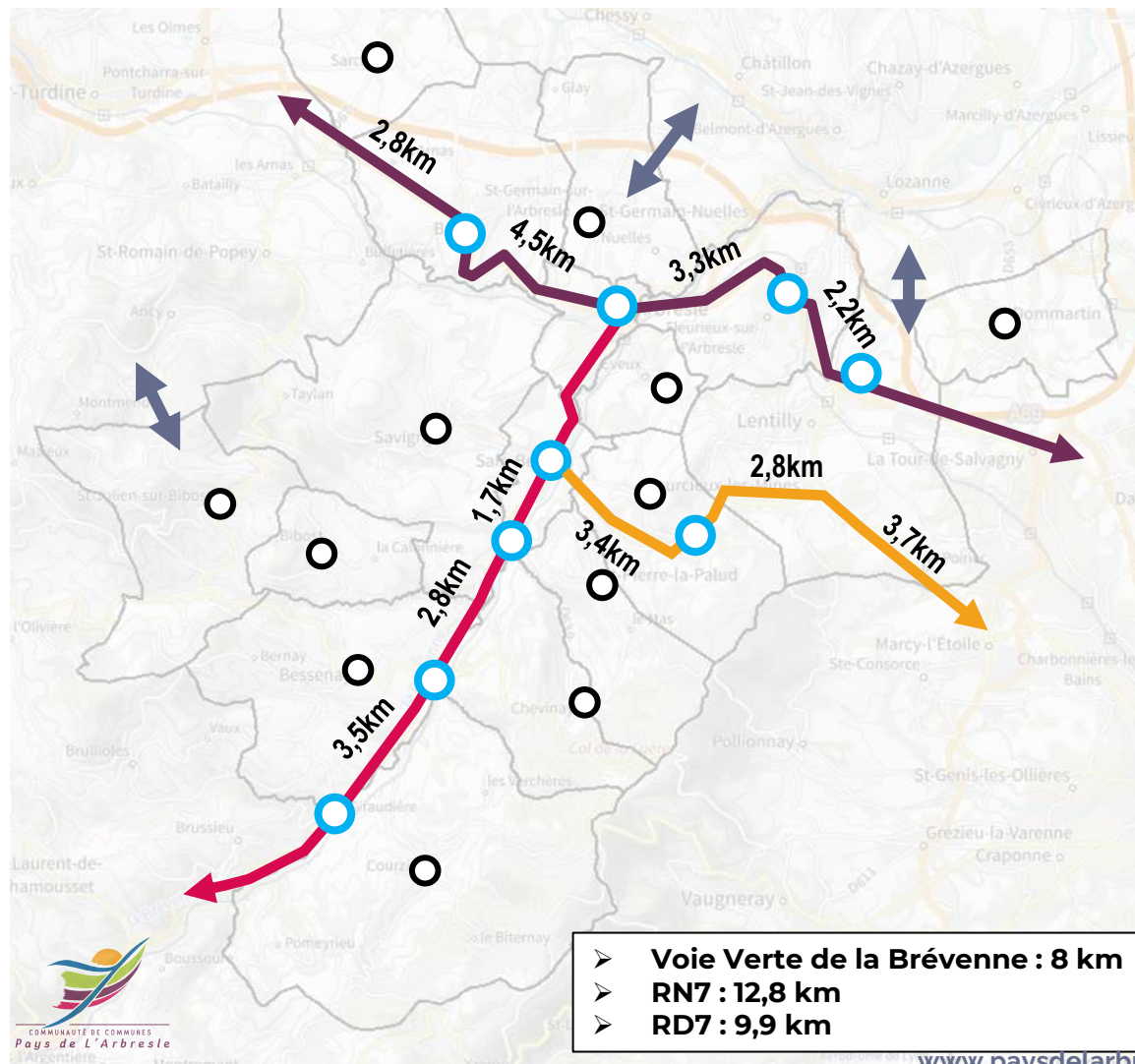
- ❑ Aménager un réseau principal structurant et sécurisé pour inciter au report modal important pour les déplacements à l'intérieur du territoire.

Vitesse limite	Trafic motorisé	Réseau cyclable du Pays de l'Arbresle		
		Secondaire	Principal	Structurant
30 km/h ou moins	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafix mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 à 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 km/h	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 à 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000	Piste cyclable		
70 km/h et plus	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable, voie verte, bande cyclable	Piste cyclable ou Voie Verte
	1000 à 4000	Piste cyclable, voie verte, bande cyclable	Piste cyclable ou Voie Verte	
	> 4000	Piste cyclable ou Voie Verte		
Priorité		A choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

AXE 3 : SE DEPLACER EN SECURITE ET STATIONNER SON VELO

3.4 AMENAGEMENTS DE VOIRIE SECURISES ET JALONNES

- ❑ Aménager un réseau principal structurant et sécurisé pour inciter au report modal important pour les déplacements à l'intérieur du territoire.



AXE 3 : SE DEPLACER EN SECURITE ET STATIONNER SON VELO

3.4 AMENAGEMENTS DE VOIRIE SECURISES ET JALONNES

- ❑ Renforcer le partage de la voirie dans les centres-bourgs et sécuriser les déplacements des modes non motorisés.

Etude en cours dans les 17 centres-bourgs en 2023 (exemple de Bibost)

Mise en place d'un fond de concours à destination des communes : 50 000 € par an.

